



Avec le soutien financier de la Commission européenne

Programme d'Appui Sectoriel à la Décentralisation et à la Déconcentration en Guinée (PASDD)

10^e Fonds Européen de Développement

**Projet d'Appui à l'Association Nationale des Communes de Guinée
(ANCG) dans la réalisation de ses missions de plaidoyer, de
promotion des Autorités locales guinéennes et d'appui conseil aux
communes**

CTR : 2016/376-975

**TERMES DE REFERENCE POUR L'IDENTIFICATION D'UNE
STRUCTURE PARTENAIRE EN VUE DE LA FORMATION ET LA
SENSIBILISATION DES JOURNALISTES DES RADIOS RURALES ET
NATIONALES AUX ENJEUX DE LA DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL**

Juin 2017

Table des matières

SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	3
I- PRÉSENTATION DU PROJET D'APPUI A L'ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DE GUINEE	4
1.1- CONTEXTE	4
1.2- GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES FINAUX	5
1.3- OBJECTIFS	6
OBJECTIFS GLOBAUX	6
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	6
1.4- RÉSULTATS ATTENDUS ET ACTIVITÉS.....	6
1.5- INDICATION DE CALENDRIER.....	7
1.6- PROCÉDURES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION INTERNE ET/OU EXTERNE	7
1.7- PARTICIPATION ET RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS ET PARTIES PRENANTES DANS L'ACTION.....	7
II- SENSIBILISATION DES JOURNALISTES DES RADIOS RURALES ET NATIONALES AUX ENJEUX DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	8
2.1- CONTEXTE	8
2.2- OBJECTIFS	8
OBJECTIF GÉNÉRAL.....	8
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :	8
2.3- RÉSULTATS ATTENDUS :	9
III- MISSIONS ATTENDUES DE LA STRUCTURE PARTENAIRE	9
IV- PROCEDURE DE SELECTION DE LA STRUCTURE PARTENAIRE	9

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigles et Abréviations	Détail
AAL	Association d'Autorités locales
AG	Assemblée générale
AIMF	Association Internationale des Maires Francophones
ANCG	Association Nationale des Communes de Guinée
AL	Autorité locale
ARDCI	Association des Régions et Districts de Côte d'Ivoire
ATI	Assistant Technique International
BE	Bureau exécutif
CE	Commission européenne
CI	Côte d'Ivoire
CN	Conseil National
DUE	Délégation de l'Union européenne
FPT	Fonction Publique Territoriale
PDS	Président de Délégation Spéciale (nommé)
SEP	Secrétaire Exécutif Permanent
UVICOCI	Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire

I- PRÉSENTATION DU PROJET D'APPUI A L'ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DE GUINEE

1.1- Contexte

La République de Guinée est engagée dans un processus de décentralisation progressif depuis 1985. Cette politique s'est traduite par la création de 342 communes - rurales (304) urbaines (38) - et l'adoption d'un code des collectivités locales en 2006. 32 domaines de compétence leur sont officiellement transférés, parmi lesquels l'état civil, l'enseignement primaire, l'eau et l'assainissement, la santé, l'aménagement urbain, l'entretien de la voirie communautaire, ou encore le développement économique local. Les dernières élections locales ont eu lieu en 2005.

Malgré ces différentes mesures, les communes guinéennes n'ont pas aujourd'hui les moyens financiers et humains d'assumer efficacement les missions qui leur sont dévolues et font face aux difficultés suivantes :

- Financement des AL : inadéquation entre les ressources des AL et les missions qu'elles doivent assurer. Les dotations de l'Etat sont très insuffisantes et irrégulières, en dehors des indemnités des maires et des salaires des agents mis à leur disposition. La fiscalité locale, très complexe avec un système de taxes partagées sur lesquelles les AL manquent de visibilité, limite la mobilisation et la bonne gestion des ressources propres des CL ;
- Des ressources humaines limitées en quantité et insuffisamment qualifiées, ce qui entrave la gestion et le bon fonctionnement des services municipaux et des organes délibérants ; cette faiblesse des RH est accentuée par la mise en place de 128 délégations spéciales, en remplacement des autorités locales élues, la perte de légitimité des élus non remplacés, due notamment à la non tenue des élections communales dans le respect de la durée des mandats électifs ;
- La réticence de certains ministères sectoriels à procéder aux transferts de compétences et de ressources.

Des disparités importantes existent entre les collectivités en fonction de leur taille mais aussi de leur localisation avec une part non négligeable de petites communes rurales peu viables sur le plan économique et financier. Pour relancer le processus de décentralisation, la Guinée s'est dotée par Décret du 15 juin 2011 d'une Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local, accompagnée d'un plan d'action orienté sur cinq axes prioritaires :

- Le développement territorial et la territorialisation des politiques publiques ;
- La mise en œuvre de plans de déconcentration-décentralisation sectoriels ;
- Le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation ;
- Le financement de la décentralisation ;
- Le pilotage intersectoriel / inter-acteurs de la décentralisation.

L'action s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui Sectoriel à la Décentralisation et à la Déconcentration (PASDD – 10ème FED). Le Résultat R5 du PASDD « La démocratie locale est soutenue par les collectivités locales », prévoit un appui à l'ANCG. Le rapport de présentation du PASDD (action A11) prévoit les grands axes du projet :

1. Renforcer les capacités et la gouvernance de l'ANCG à travers un partenariat avec une association internationale de pouvoir local ;
2. Appuyer l'ANCG à la mise en œuvre des actions auprès des CL en faveur de la communication, de la redevabilité, de la coopération décentralisée de l'intercommunalité ;
3. Aider l'ANCG à s'impliquer et s'approprier des démarches expérimentales menées en Guinée Forestière dans le domaine de l'Etat Civil (signé le 9 juin 2016).

Elle s'inscrit également dans le cadre du Partenariat stratégique AIMF – Commission européenne 2015 – 2020 signé le 28 janvier 2015 par M. Neven Mimica, Commissaire européen au développement et Mme Anne Hidalgo, Présidente de l'AIMF qui définit les grands objectifs que l'AIMF s'engage à soutenir avec l'UE :

- Le renforcement des capacités et autonomisation des autorités locales et de leurs associations ;

- L'établissement d'un environnement propice à la participation des citoyens à la vie politique locale et à la prise en compte de leurs aspirations ;
- La promotion d'une approche intégrée du développement qui valorise les acteurs et les ressources socio-économiques, culturelles et naturelles du territoire, pour induire un changement dans la qualité de vie et le bien-être des citoyens, assurant un équilibre entre la croissance socio-économique, l'équité - genre inclus - et la qualité de l'environnement, tout en renforçant la résilience des plus vulnérables.

Des groupes de plaidoyer associant les Autorités locales, leurs associations nationales, les administrations centrales des Ministères de tutelle, sectoriels et des Finances, la Primature et la Présidence, ainsi que les parlementaires et journalistes spécialisés du Burkina Faso, du Cameroun, de Côte d'Ivoire et du Sénégal ont été mis en place dans ce cadre. Ils visent à renforcer la prise en compte des problématiques des AL dans la mise en œuvre des processus de décentralisation. Ils portent notamment sur « les finances locales », « le statut de l'élu local et la fonction publique territoriale », « les services essentiels (eau, assainissement, déchets) », « les AL face aux défis climatiques ». Les AL de Guinée pourraient tirer profit des travaux menés dans ce cadre à travers l'ANCG.

1.2- Groupes cibles et bénéficiaires finaux

- Elus / Présidents de Délégation spéciale membres de l'ANCG : 307 communes (dont 36 urbaines et 271 rurales) ont créé l'ANCG en 2010. La mission de l'association est de représenter et de défendre les intérêts communs des communes membres et les principes de bonne gouvernance locale, tout en portant le plaidoyer jusqu'aux institutions nationales et internationales ».

En 2015, le montant des ressources perçues par l'ANCG s'élève à 395 800 000 GNF, dont 65 800 000 GNF de ressources propres issues des cotisations, soit un taux de recouvrement de 38.4%. Les autres ressources sont constituées par la subvention du SCAC (59% du budget) qui prend fin en août 2016 et celle du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (26 %).

Les villes manquent de ressources humaines et financières, d'un environnement légal, administratif et financier leur permettant de mettre en œuvre leurs compétences. Les dirigeants locaux manquent également de légitimité du fait du report des élections.

L'ANCG a besoin de dynamiser la vie de l'Association, percevoir les cotisations, diversifier les ressources de financements, légitimer l'existence de l'Association grâce à des plaidoyers pertinents et efficaces ainsi qu'à des actions concrètes en faveur des élus ; ce que doit permettre la relance de la gouvernance interne de l'Association, l'échange de bonnes pratiques et le parrainage d'une association sœur (Côte d'Ivoire), la réalisation d'actions concrètes en faveur des membres, la réalisation d'actions de plaidoyer

Les besoins portent sur la reconnaissance accrue du rôle et de la fonction des AL aux niveaux local et national ; la prise en compte de leurs problématiques par les autorités centrales, ce qui doit permettre le renforcement institutionnel de l'ANCG et la réalisation d'actions de plaidoyer, la valorisation de l'excellence au niveau local ;

Bénéficiaires finaux

- Le MATD et les services déconcentrés disposent de personnel insuffisant pour les objectifs fixés, d'un sous-équipement des directions nationales. Ils ont besoin d'une mise en œuvre effective du cadre juridique lié à la décentralisation & déconcentration ; de moyens accrus en RH, budget et matériel pour augmenter la capacité d'intervention.
- Les populations ont besoin d'initiatives concrètes de développement local, d'accès aux services essentiels. Ce que l'action doit permettre par la promotion de l'excellence et des bonnes pratiques de développement

local, la mise en œuvre d'actions pilotes en matière d'état civil et / ou de promotion des entreprises ou structures d'économie sociale et solidaire au niveau local.

1.3- Objectifs

Objectifs globaux

- i) Accompagner l'Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG) dans ses rôles de défenseur des communes, de relais de l'action gouvernementale, de promotion du développement local et de circulation de l'information entre l'Etat, les collectivités et les populations ;
- ii) Etablir un environnement propice à la participation des citoyens à la vie politique locale et à la prise en compte de leurs aspirations ;
- iii) Promouvoir une approche intégrée du développement qui valorise les acteurs et les ressources socio-économiques, culturelles et naturelles du territoire.

Objectifs spécifiques

- i) Renforcer les capacités opérationnelles et de gestion de l'ANCG à assurer ses missions d'appui conseil aux communes et de plaidoyer
- ii) Dynamiser la vie institutionnelle de l'ANCG
- iii) Mise en place, par l'ANCG, d'initiatives, projets et services pilotes en appui aux communes de Guinée.

1.4- Résultats attendus et Activités

Résultat 1 - Les capacités opérationnelles et de gestion de l'ANCG à assurer ses missions d'appui conseil aux communes et de plaidoyer sont renforcées.

Activité 1.1 - Mise en place d'un assistant technique international permanent de l'AIMF auprès du secrétariat exécutif de l'ANCG.

Activité 1.2 : Recrutement d'un cadre guinéen durant la durée d'exécution de la subvention en renforcement du secrétariat exécutif permanent.

Activité 1.3 : Renforcement des capacités des membres de l'ANCG

Activité 1.4 : Renforcement des moyens logistiques de l'ANCG.

Activité 1.5 : Organisation échange Sud - Sud avec les Associations faïtières d'autorités locales de Côte d'Ivoire.

Activité 1.6 : Mise en place d'une stratégie de communication et de plaidoyer.

Ces activités visent à pérenniser et améliorer l'efficacité opérationnelle de l'ANCG, sa gestion administrative et financière, son management interne et sa capacité à mobiliser de nouvelles ressources ; il s'agit aussi d'accompagner la montée en puissance de la fonction plaidoyer de l'ANCG, via le SEP, afin que l'Association puisse jouer son rôle de promoteur du développement local.

Résultat 2 – les Autorités locales de Guinée participent à la dynamique institutionnelle de l'Association et y font entendre leur voix.

Le renforcement du rôle de l'Association en tant que porte-parole des AL doit permettre de renforcer la légitimité de cette Association et l'implication des AL en son sein. Elle va de pair avec la mise en œuvre d'actions concrètes qui permettent d'œuvrer au service du développement local.

Résultat 3 - L'ANCG met en place des initiatives, projets et services pilotes en appui aux communes de Guinée.

Activité 3.1 : Sensibilisation des journalistes des radios rurales et nationales aux enjeux de la décentralisation et du développement local ;

Activité 3.2 : Création et alimentation d'un centre de ressources documentaires de l'ANCG ;
Activité 3.3 : L'ANCG organise un concours entre collectivités locales pour promouvoir l'excellence en matière de gouvernance territoriale ;
Activité 3.4 : L'ANCG appuie la création, la formation et l'animation d'un collège de femmes œuvrant dans les collectivités locales ;
Activité 3.5 : L'ANCG s'approprie les démarches expérimentales menées en Guinée Forestière dans le domaine de l'état civil en partenariat avec l'UNICEF.

Ces activités visent à rendre concret l'appui apporté par l'ANCG aux communes de Guinée.

1.5- Indication de calendrier

L'action se déroulera sur 24 mois à compter du 1/1/2017.

1.6- Procédures de suivi et d'évaluation interne et/ou externe

Un comité de coordination composée de l'ANCG, des AT du PASDD et de la DUE est mis en place et assure le pilotage de l'action. Le Secrétaire Exécutif avec l'appui de l'Assistant Technique produit des comptes rendus techniques et financiers semestriels et annuels, présentés au BE et au CN et approuvés par eux. Le SEP présente, par ailleurs, le rapport annuel d'activités au comité de pilotage du PASDD et présente les actions de l'ANCG à l'AIMF, à la CIP et au groupe thématique de coordination inter-bailleurs.

Une évaluation externe est réalisée en fin de projet, en vue d'analyser la correspondance des résultats atteints avec les résultats fixés, et recenser les acquis du projet.

1.7- Participation et rôle des différents acteurs et parties prenantes dans l'action

Structure organisationnelle et équipe pour la mise en œuvre de l'action

Assistant Technique International – En appui à l'ANCG pris en charge sur le projet.

Cadre guinéen – Niveau master – En appui à l'ANCG pris en charge sur le projet.

Secrétaire Exécutif de l'ANCG, Chargé de la communication, Responsable administratif et financier (ANCG).

AIMF : coordination de la mise en œuvre de l'action. L'AIMF assure également la gestion administrative et financière du projet. Les dépenses sont opérées directement par l'AIMF, en dialogue avec l'ANCG, dans le respect des *Conditions générales* applicables et des procédures de l'AIMF. L'ATI est chargé sur place de la bonne application des procédures de l'UE et de l'AIMF qui seront diffusées également au sein de l'ANCG grâce aux formations réalisées.

ANCG

Le Bureau de l'ANCG est l'organe de pilotage des actions et le cadre dans lequel se prennent les décisions liées à la mise en œuvre des activités. Le BE se réunit tous les six mois pour évaluer et rendre compte du niveau d'exécution des activités en cours, proposer d'éventuels ajustements sur leur contenu et le chronogramme, et se prononcer sur la poursuite des actions planifiées.

L'exécution opérationnelle est assurée par le Secrétaire Exécutif, appuyé de l'Assistant Technique International auprès du siège de l'ANCG, entouré du cadre guinéen recruté pour le projet, du responsable administratif et financier et du chargé de communication sur les domaines les concernant.

II- SENSIBILISATION DES JOURNALISTES DES RADIOS RURALES ET NATIONALES AUX ENJEUX DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

2.1- Contexte

En Guinée, plus de la moitié de la population réside dans des zones rurales où les conditions de vie et les niveaux de ressources sont peu élevés ; dans un tel contexte, l'accès à l'information et aux médias modernes tels que la télévision ou la technologie plus avancée de l'Internet est dans une large mesure inconcevable pour le plus grand nombre. A cela vient s'ajouter un faible niveau d'alphabétisation dans les villages et les communautés rurales, ainsi que l'absence d'un réseau électrique qui permettrait de faire fonctionner un équipement de base relevant des TIC. L'objet principal de cette proposition consiste à tenter de réduire ce déséquilibre et offrir à une plus grande partie de la population la possibilité d'accéder à l'information d'une part et d'autre part promouvoir la participation citoyenne dans les débats locaux en vue i) d'exercer le contrôle citoyen des actions menées par les élus à la base, ii) promouvoir la démocratie participative, iii) la bonne gouvernance et iv) de bénéficier des progrès considérables accomplis dans le domaine de la décentralisation et du développement local, initiés par l'Etat, les Projets/Programmes, les Coopérations Décentralisées et les communes elles-mêmes.

Cette action ouvre la voie à un large accès à l'information et à la sensibilisation, car les enjeux de la décentralisation, le rôle des collectivités et élus locaux sont encore méconnus; il s'agit d'améliorer la perception et le niveau de connaissance des citoyens vis-à-vis des autorités communales en dynamisant la communication de l'association au niveau local, via les radios rurales et nationales.

Cette action de sensibilisation et de formation donnera à ceux qui vont y participer confiance et savoir-faire, pour que les communautés à la base puissent participer à la vie et à la gouvernance locale de leur territoire. De cette façon, les populations pourront trouver une synergie entre l'amélioration des services sociaux et un accès à des informations utiles dans les domaines de la décentralisation, du développement local, de la bonne gouvernance pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Les journalistes radios étant peu sensibilisés aux enjeux de la décentralisation; Ils ont besoin de formations pour pouvoir traiter ces sujets de manière précise et éclairée. Et au vu de ce qui précède, il apparaît d'une extrême importance d'entreprendre une action positive pour répondre à cette situation par le moyen de la formation et de la sensibilisation, ce qui est le but de cette activité.

A l'occasion des ateliers, les participants travailleront sur une série de scénarios qui leur permettront de perfectionner leurs compétences dans le domaine de la décentralisation, du développement local, en traitant des thèmes comme les compétences transférées aux communes, les services de proximité, la police communale, la bonne gouvernance, le contrôle citoyen, la démocratie participative, le budget participatif...

2.2- Objectifs

Objectif général :

L'objet de la sensibilisation est d'approfondir les connaissances des journalistes radios sur les concepts et enjeux de la gouvernance locale à la lumière du cadre juridique guinéen, promouvoir les actions de l'association et des communes aux niveaux local et national, sensibiliser les populations sur le rôle et les missions des élus locaux en amont des élections locales.

L'activité a pour objectif général d'amener les journalistes radios à mieux communiquer sur la décentralisation, le développement local en servant de relai d'information à l'ANCG et d'en faire la promotion à travers leurs productions.

Objectifs spécifiques :

- Former et sensibiliser une trentaine de journalistes pendant 18 mois pour les familiariser à la politique de décentralisation, ses implications en termes de transferts de compétences et les services publics effectivement gérés par les communes ;

- Réaliser et diffuser 150 reportages/spots radio pour améliorer la visibilité de l'Association au niveau local et renforcer sa capacité de plaidoyer et d'influence à l'échelle du territoire national;
- Amener les journalistes des radios à cultiver et intégrer dans les programmes les thèmes de décentralisation et de développement local ;
- Mettre en place un réseau de journalistes des radios rurales et nationales, sensibilisés aux thématiques de la décentralisation et de la politique du Gouvernement dans ce secteur.

2.3- Résultats Attendus :

- Une trentaine de journalistes sont formés pendant 18 mois sur la politique de décentralisation et ses implications en termes de transferts de compétences et les services publics effectivement gérés par les communes ;
- 150 reportages/spots radio sont réalisés et diffusés pour améliorer et renforcer la visibilité de l'ANCG et sa capacité de plaidoyer et d'influence au plan national ;
- Les thèmes de décentralisation et de développement local sont intégrés dans les programmes des radios par les journalistes ;
- Un réseau de journalistes des radios rurales et nationales sensibilisés sur les thématiques de la décentralisation et de la politique du Gouvernement dans le secteur est constitué.

III- MISSIONS ATTENDUES DE LA STRUCTURE PARTENAIRE

- Former et sensibiliser en deux sessions 30 journalistes ;
- Réaliser 150 reportages et spots radios ;
- Appuyer la préparation et la rédaction du contenu des émissions radios des journalistes formés et sensibilisés ;
- Assister les journalistes dans la diffusion des émissions sur la décentralisation et le développement ;
- Accompagner les journalistes à intégrer dans les émissions interactives les thèmes de bonne gouvernance, de la démocratie participative, du contrôle citoyen, du budget participatif... ;
- Former les élus membres du Bureau exécutif de l'Association aux techniques de production et de diffusion d'un message par le biais des radios rurales ;
- Constituer un réseau de journalistes des radios rurales et nationales formés aux thématiques de la décentralisation et sur les missions des collectivités et des élus locaux;
- Réaliser en français et dans les différentes langues locales une série de magazines, reportages, spots radio sur l'actualité des communes et de l'ANCG;
- Faire connaître le rôle et les activités de L'ANCG aux niveaux local et national.

IV- PROCEDURE DE SELECTION DE LA STRUCTURE PARTENAIRE

4.1- Contenu

La sensibilisation des journalistes des radios rurales et nationales aux enjeux de la décentralisation et du développement local est réalisée à Conakry. Elle est mise en œuvre à travers la sous traitance à une structure spécialisée en matière de journalisme après une procédure négociée.

La structure retenue devra exécuter les tâches décrites ci-dessus pour une meilleure prise en compte de la décentralisation et du développement local dans les médias locaux et nationaux.

L'identification de la structure de la structure partenaire sera opérée par le Secrétariat Exécutif Permanent de l'ANCG sur la base d'un appel à concurrence national.

4.2- Dossier à fournir

Le dossier à fournir doit comprendre obligatoirement :

- 1- Une note de compréhension de la mission présentant la méthodologie, les étapes, le mécanisme d'identification des 30 journalistes, la durée souhaitée pour les deux sessions de formation, les travaux similaires réalisés avec en appui les justificatifs, un chronogramme indicatif, les livrables etc.)
- 2- Une copie légalisée du registre de commerce ou de l'agrément en cours de validité ;
- 3- Une copie du quitus fiscal ;
- 4- Une offre financière présentant une évaluation des éléments de coûts liés à l'activité (location de salle, transport, honoraires des formateurs, hébergement, matériel de formation).

Les dossiers d'appel à concurrence, rédigés en français, doivent être envoyés par courrier électronique exclusivement aux adresses suivantes : **l.jaboeuf@aimf.asso.fr; sp@aimf.asso.fr; flavsass@yahoo.fr ; dianekaabi@yahoo.fr; kmaralamine@gmail.com; sidikikourouma2002@yahoo.fr**

4.3- Calendrier

Les structures soumissionnaires disposent de 15 jours suite à la publication de l'avis d'appel à soumission pour communiquer leur dossier.

Mai-juin 2017 : Publication de l'appel à concurrence ;

Juin 2017 : Identification de la structure partenaire, négociation et signature du contrat

Juillet à Août 2017 Premières Formations

Septembre 2017 : Elaboration et diffusion de reportages radio et vidéo sur les AL et l'ANCG

Le dossier est évalué selon les critères de pertinence, de clarté de la note de compréhension, du profil et de l'expérience de la structure.

Le contrat sera attribué à l'offre la plus avantageuse techniquement.